

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 26 novembre 2015 à 18h30 à ABBEVILLE – Garopôle**

-----  
**COMPTE RENDU**

L'an deux mille quinze, le 26 novembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbevillois légalement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni à la Salle Max Lejeune de Garopôle à Abbeville, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

**Etaient présents :**

Mrs DUMONT – BONNET – HENIQUE – HEMERLE – MATHON – RIQUET – SERGENT – FLAHAUT – DECAYEUX – FOUBERT – LEBLOND – CLERCQ – DUQUESNE – RANDON – PARSIS DERUCHE – SANNIER – LEFEBVRE – MENNESSON – DESCAMPS – FECAMP – MENOURE – PATTE – MAILLET – LEDUC – LESENNE

Mmes CORNU COULON – LAMARRE – LEBERTON – LEBLOND – MAISON – SACQUEPEE CHAGNON – BREGERE – KOCH – GODARD-LEMOINE – DORION

**Etaient excusés :**

M. Gurlain donne pouvoir à Mme Maison  
Mme Hazard donne pouvoir à Mme Cornu-Coulon  
Mme Michaut donne pouvoir à Mme Leberton  
M. Ponchel donne pouvoir à M. Dumont  
M. Dubos donne pouvoir à M. Lefebvre  
Mme Bourgois donne pouvoir à M. Parsis

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner Jean-Marie Hémerlè conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

Nicolas Dumont présente le premier point inscrit à l'ordre du jour.

#### **2015.067 Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Laurent Maillet délégué de Vauchelles demande si la création de la Communauté d'agglomération a signifié la disparition des Communautés de Communes.

N. Dumont répond par l'affirmative.

Il précise qu'un travail de recensement des compétences va être mené par les DGS afin d'établir la fiscalité prévisionnelle.

Patricia Chagnon, déléguée d'Abbeville exprime son inquiétude face à la disparition programmée des petites communes et de l'affaiblissement du rôle de Maire. Elle précise qu'elle est bien consciente que la démarche de fusion des Communautés de Communes est imposée par l'Etat.

N. Dumont pense au contraire que l'intercommunalité permet le maintien de l'existence des petites communes car même si le Maire dispose de tous les pouvoirs, il ne peut bien souvent pas les exercer. Il est temps de bâtir un projet pour le territoire et d'améliorer les services rendus à la population.

Henri Sannier, Maire d'Eaucourt estime qu'une structure de regroupement trop vaste nuira à la proximité des services.

N. Dumont considère qu'il va falloir innover en adoptant un dispositif qui respecte la proximité en conservant sans doute les implantations existantes des services.

Régis Patte, Maire de Vauchelles, indique que les mariages forcés ne font pas de bons mariages et qu'il ne dispose pas d'éléments suffisants pour se prononcer.

N. Dumont précise que la délibération demandée par la Préfète sur le projet de schéma constitue une première décision mais que les éléments du dossier de création d'une Communauté d'agglomération vont devoir être enrichis, le projet élaboré de manière collective afin d'être véritablement acteur de ce regroupement.

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme présenté à la Commission Départementale de la coopération intercommunale le 13 octobre 2015
- Vu le vœu de rattachement de la commune de Pont-Rémy à la CCA en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015

**Après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide (2 contre, 5 abstentions)**

- approuver le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme qui prévoit la création d'une communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes de l'Abbeillois, de Baie de Somme Sud, de la région d'Hallencourt et du Vimeu Vert
- dire que le rattachement de la commune de Pont-Rémy à la nouvelle communauté d'agglomération est pertinent
- demander à ce que soient prises en considération les demandes de rattachement des communes isolées
- charger les services de l'Etat d'établir des simulations fiscales précises tant au niveau du nouvel ensemble que des contribuables concernés

#### **2015.068 Acquisition d'un terrain sis rue du moulin quignon à Abbeville**

- Vu la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social
- Vu les articles L.3211-7 et R.3211-13 à R.3211-17-4 du code général de la propriété des personnes publiques
- Vu l'immeuble cadastré A I 104-105-106-107-108-235-236-237 rue du Moulin Quignon pour une superficie de 5 681 m<sup>2</sup>



- Vu le projet de construction de 49 logements locatifs aidés présenté par l'ODA, conforme au Programme Local de l'Habitat
- Vu le courrier du Directeur Régional des Finances Publiques en date du 4 septembre 2015 fixant le prix net d'acquisition de l'immeuble à 145 352 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (2 abstentions, les membres du Conseil Administration de l'ODA ne participant pas au vote)**

- d'approuver la convention à intervenir avec l'Etat qui fixe les conditions d'utilisation de l'immeuble sis rue du Moulin Quignon, cadastré A I 104-105-106-107-108-235-236-237 et la décote consentie
- d'acquérir ledit immeuble au prix de 145 352 €
- de dire que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2015
- d'autoriser M. le Président à intervenir pour la signature de l'acte.

#### **2015.069 Désignation d'un représentant au conseil d'administration des collèges Ponthieu et Millevoye**

- Vu l'article R 421-14 du Code de l'Education qui prévoit la présence au Conseil d'administration des collèges, d'un représentant de la commune siège de l'établissement et d'un représentant de l'EPCI

**Après avoir procédé à un appel à candidatures, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité**

- en qualité de représentantes de la CCA au Conseil d'administration du collège Ponthieu Anne-Marie Dorion titulaire et Cécile Brégère suppléante
- en qualité de représentantes de la CCA au Conseil d'administration du collège Millevoye Brigitte Lamarre titulaire et Sophie Godard-Lemoine suppléante

#### **2015.070 Convention cadre 2015/2017 relative à la mise en œuvre d'objectifs culturels pluriannuels avec la Ville d'Abbeville**

- Vu les objectifs de développement culturel partagés par la Ville d'Abbeville et la Communauté de Communes de l'Abbevillois
- Vu les différentes actions de développement culturel au service des habitants de l'agglomération abbevilloise portées par la commune d'Abbeville et la Communauté de Communes de l'Abbevillois
- Considérant qu'il est nécessaire de mutualiser les moyens techniques et humains afin d'atteindre plus d'efficacité dans la mise en œuvre de ces actions
- Vu le projet de convention cadre pour 2015/2017 relative à la mise en œuvre d'objectifs culturels pluriannuels

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (2 abstentions)**

- d'approuver la convention cadre 2015/2017 relative à la mise en œuvre d'objectifs culturels pluriannuels avec la Ville d'Abbeville.

**2015.071 Convention d'objectifs avec l'UNICEF pour développer la démarche « Intercommunalité Amie des Enfants »**

- Vu le label « Ville Amie des Enfants » et « Intercommunalité – Amie des Enfants » développé par UNICEF France
- Vu le projet de convention d'objectifs préparé entre la Ville d'Abbeville, la CCA et UNICEF France

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- d'approuver la convention d'objectifs avec UNICEF France en vue d'obtenir le label « Ville-Intercommunalité – Amie des Enfants », valable jusqu'au terme du mandat en cours.

**2015.072 Convention pour l'attribution d'une subvention d'équipement à la commune de Mareuil Caubert**

- Vu la compétence « Tourisme » et les actions de développement touristique portées par la CCA
- Vu le projet touristique de promenades guidées en barque autour des étangs de Mareuil-Caubert à proximité du camping communautaire « Les Portes de la Baie de Somme »
- Considérant l'intérêt de la réalisation d'un parc de stationnement de 21 places et d'un sentier équipé en mobilier urbain pour mener les visiteurs jusqu'à un embarcadère à créer par la CCA
- Vu l'inscription des crédits au BP 2015 de la CCA

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité**

- d'approuver la convention à intervenir avec la commune de Mareuil-Caubert portant sur la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage communale
- d'accorder une subvention d'équipement de 23 434 € à la commune de Mareuil- Caubert

Nicolas Dumont remercie les délégués pour leurs votes et demande à Hélène Maison de présenter les décisions modificatives au Budget annexe Transport et à la Régie Office de Tourisme.

**7) Décision modificative n° 2 au budget Office de tourisme et au budget transport**

**2015.073 Décision modificative n° 2 au budget Transport**

- Vu le budget Transport adopté pour 2015
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité**

Le Conseil Communautaire décide d'ajuster les crédits du budget Transport 2015 de la manière suivante

## Fonctionnement

### Dépenses

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	
Article 6541 – créances admises en non-valeur	+ 370 €
Chapitre 011 – charges à caractère général	
Article 611 – prestations de service	+ 45 000 €
	<hr/>
	45 370 €

### Recettes

Chapitre 73 – produits issus de la fiscalité	
Article 734 – Versement de transport	+ 45 370 €

## Investissement

### Recettes

Article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	+ 0,72 €
--	----------

### Dépenses

Article 1641 – emprunt	+ 11,00 €
Article 2156 – matériel de transport	- 10,28 €
	<hr/>
	+ 0,72 €

## **2015.074 Décision modificative n° 2 au budget Office de Tourisme**

- Vu le budget annexe Office de Tourisme adopté pour 2015

- Considérant qu'il y a lieu de procéder à certains ajustements de crédits

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité**

Le Conseil Communautaire décide d'ajuster les crédits du budget annexe Office de Tourisme 2015 de la manière suivante :

## Fonctionnement

### Dépenses

Chapitre 011 – charges à caractère général	
Article 604 – achat de prestations	+ 40 000 €
Article 6068 – autres matières et fournitures	+ 5 000 €
	<hr/>
	+ 45 000 €

### Recettes

Chapitre 013 – atténuation des charges	
Article 64198 – autres remboursements	+ 10 000 €
Chapitre 70 – Vente de prestations de services	
Article 706 – prestations de services	+ 25 000 €
Article 701 – ventes de produits	+ 5 000 €
Article 758 – produits divers	+ 5 000 €
	<hr/>
	+ 35 000 €

Total + 45 000 €



## **2015.075 Avis sur l'extension de la ferme des 1000 vaches**

Nicolas Dumont indique que dans le cadre de l'enquête publique organisée depuis le 2 novembre, sur l'extension du cheptel de la ferme dite des 1000 vaches, la CCA a été sollicitée pour émettre un avis.

Il rappelle que la position des élus du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées porteur du projet du Parc Naturel Régional est la suivante :

« Le parc souhaite voir se développer un type d'agriculture qui contribue au maintien de la qualité paysagère et environnementale du territoire et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En matière d'élevage, le maintien des prairies enherbées qui jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité mais aussi dans la lutte contre les inondations et les coulées de boue en absorbant de grandes quantités d'eau, constitue le socle de la stratégie développée. Le modèle de l'élevage sans pâturage ne contribue en rien à cette politique. C'est en ce sens, par exemple, que la ferme dite des 1000 vaches ne correspond pas au modèle de développement souhaité pour notre territoire. De manière générale, le PNR incitera les éleveurs à privilégier l'élevage pâturé. »

Nicolas Dumont considère que la ferme a été implantée de manière légale et qu'il n'y a donc pas lieu d'ouvrir le débat sur l'opportunité de créer ce type d'exploitation. La question posée dans le cadre de l'enquête publique porte uniquement sur l'extension du cheptel de 500 à 880 vaches.

Dans la mesure où le cheptel a d'ores et déjà été augmenté à 880 vaches sans autorisation, il propose donc que la CCA émette un avis négatif à l'extension, afin de ne pas régulariser une infraction.

Christian Lesenne, Maire de Yonval, estime que cette exploitation laitière vient conforter la filière locale, qu'elle ne s'oppose pas à d'autres projets plus petits. Il se prononce en faveur de la diversité des systèmes, considère qu'il ne faut pas être nostalgique du passé et se déclare favorable à l'extension du cheptel.

Emmanuel Sergent constate que la ferme n'est pas pourvoyeuse d'emplois.

Laurent Parsis estime que le permis de construire n'aurait pas été accordé en Allemagne.

Patricia Chagnon est d'accord pour dire que le cadre législatif permet la création de ce type d'élevage mais que le consommateur souhaite acheter des produits sains. La production française doit être protégée afin d'éviter que ce mode d'élevage ne se développe.

- Vu l'enquête publique mise en place par Madame la Préfète de la Somme dans le cadre de l'extension du cheptel de 500 à 880 vaches de la ferme dite des 1000 vaches implantée à Drucat,

**Après avoir entendu la présentation de Nicolas Dumont et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide**

- d'émettre un avis négatif à l'extension du cheptel de la ferme des 1000 vaches implantée à Drucat

Nicolas Dumont remercie l'assemblée pour ce débat et donne les informations suivantes :

- la convention FISAC va être signée dans les prochains jours, pour une 1<sup>ère</sup> tranche
- le Programme d'Investissement d'Avenir pour la Jeunesse, déposé par le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées a été labellisé par l'Etat permettant au territoire de bénéficier de 4,4 millions d'Euros de subvention.
- les travaux de terrassement du site de la sucrerie viennent de démarrer.

## **9) Liste des arrêtés pris dans le cadre de la délégation du Président**

03/08/2015	<b>2015.60</b>	Nouvelle grille tarifaire de la taxe de séjour mise en place à partir du 10 septembre 2015
24/08/2015	<b>2015.61</b>	Complément à la nouvelle grille tarifaire du 1 <sup>er</sup> septembre 2015 du CRI
02/09/2015	<b>2015.62</b>	Complément à la grille tarifaire de l'Office du tourisme « boutique Ulysse »
03/09/2015	<b>2015.63</b>	Exemption de SAS MAITRES ROBINETIERS DE France pour le remboursement de la quote-part d'impôt foncier au titre de l'année 2014 vu les difficultés économiques rencontrées
08/09/2015	<b>2015.64</b>	Avenant n° 1 au marché 05/2015 avec APAVE intégrant la réalisation des 37 diagnostics complémentaires des IOP et leur intégration dans l'AD'AP
10/09/2015	<b>2015.65</b>	Cession de la parcelle cadastrée BN 678 d'une superficie de 12 138m <sup>2</sup> , au sein du « lotissement Debray », sise voie Michel Debray à Abbeville, à la SAS L'ATELIER VIVET dont le siège social se situe Route de Pont-Rémy à BELLANCOURT
11/09/2015	<b>2015.66</b>	Nouvelle Grille tarifaire des Beaux-Arts 2015
11/09/2015	<b>2015.67</b>	Subvention d'un montant de 2 000€ accordée à la SARL FCD SPORT – KEEP COOL pour l'acquisition de matériel sportif, dans le cadre du développement de son activité de salle de sport, sur la commune d'Abbeville.
11/09/2015	<b>2015.68</b>	Subvention d'un montant de 2 500 € accordée à la SARL KAPRICE – RELLOKING BEAUTE MINCEUR pour l'acquisition de matériel de soins, dans le cadre de la création d'un centre de rellocking minceur, sur la commune d'Abbeville.
11/09/2015	<b>2015.69</b>	Subvention d'un montant de 2 500 € accordée à l'entreprise CHEVALLIER pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire, dans le cadre du développement de son activité de ravalement de façades, sur la commune d'Abbeville.
15/09/2015	<b>2015.70</b>	Complément au tarif de l'Office de Tourisme Billetterie Orgues et Cadeaux Calendrier
15/09/2015	<b>2015.71</b>	Complément à la grille tarifaire du Conservatoire de Musique et de Danse pour la saison musicale 2015/2016 insertion du pass.
17/09/2015	<b>2015.72</b>	Cession des bâtiments K-L-Q au sein de la parcelle cadastrée BN 5 sur la friche industrielle « ABELIA, sise voie Michel Debray à Abbeville, à la SA GERLON dont le siège social se situe 10 rue Frichot à PONT REMY
18/09/2015	<b>2015.73</b>	Désignation de Maitre Van Maris pour produire un recours en annulation contre la décision explicite de rejet datée du 22 juillet 2015 du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et contre leur décision implicite de rejet du 8 septembre 2015 d'avoir à régler la somme de 46 000 € à titre de loyers ainsi que les loyers à échoir à hauteur de 11 500 € par mois et d'autre part à régulariser une convention relative à l'occupation de locaux
22/09/2015	<b>2015.74</b>	Modification des régisseurs de la régie de recettes du conservatoire à compter du 01/10/2015
22/09/2015	<b>2015.75</b>	L'arrêté n° RD/2015.65 rapportant et modifiant le montant de la cession à la somme de 87 393,60 € HT, auxquels s'ajouteront les frais de division cadastrale, les frais d'acte et les droits divers à la charge de l'acquéreur
22/09/2015	<b>2015.76</b>	Complément à la grille tarifaire de l'Office de Tourisme concernant le livre collégial et accueil café groupe
30/09/2015	<b>2015.77</b>	Complément à la nouvelle grille tarifaire du CRI
30/09/2015	<b>2015.78</b>	Modification du tableau des effectifs



01/10/2015	<b>2015.79</b>	Complément à la grille tarifaire des concerts du CRI, instauration d'un tarif groupes scolaires
9/10/2015	<b>2015.80</b>	Fermeture au public du sentier de randonnée « LA TRAVERSE DU PONTHEIU » sur l'étendue de la voie, de Caours à Drugy, pour cause de furetage et battue avec chiens et fusils, les dimanches 20 décembre 2015 et 10 janvier 2016.
9/10/2015	<b>2015.81</b>	Modification du tableau des effectifs
21/10/2015	<b>2015.82</b>	Marché de prestation de services pour étude et élaboration d'un schéma directeur cyclable avec l'entreprise ITEM 27 rue Clément Marot 25000 BESANCON
27/10/2015	<b>2015.83</b>	Marché de prestations de services en procédure adaptée en vue de la conception, réalisation et pose d'une signalétique d'interprétation patrimoniale sur le territoire de la CCA avec la Sté SAS EMPREINTE, 3 avenue Roland Garros 31570 SAINTE- FOY-D'AIGREFEUILLE
02/11/2015	<b>2015.84</b>	Marché en procédure adaptée pour la restauration de la rivière Nonnains secteur aval avec l'entreprise VALERIAN 1327 Route des Gabions 76700 ROGERVILLE

#### 10) Question diverse posée par M. Christophe Mennesson, Maire de Grand-Laviers

Christophe Mennesson, Maire de Grand-Laviers, qui avait interpellé Nicolas Dumont au sujet de l'élaboration du PLUi, indique avoir reçu entre temps son invitation à une réunion sur le sujet, pour le 3 décembre.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h.

*Le Président de la CCA.*